

Énoncé des droits de la personne



KPMG Canada s'engage à protéger les droits de la personne et à promouvoir des pratiques éthiques dans l'ensemble de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement. Cet engagement s'inscrit dans l'[Énoncé des droits de la personne et des entreprises de KPMG International](#) (en anglais) et dans les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies.

En nous appuyant sur ces bases, nous nous efforçons de faire progresser les grandes priorités en matière de droits de la personne à l'échelle du cabinet. Il s'agit notamment de questions de droit du travail; de droits des peuples autochtones; d'inclusion, de diversité et d'équité; de santé et bien-être; de lutte contre la corruption et de confidentialité des données.

Pour guider et accélérer les progrès, nous avons établi un Conseil des droits de la personne en 2024, composé de leaders des unités administratives pertinentes du cabinet. Les activités de ce conseil sont guidées par une feuille de route stratégique et sont supervisées par la directrice générale, Affaires de l'organisation et leader, KPMG Impact. Le Conseil des droits de la personne fait état deux fois par année des progrès réalisés à l'égard de la feuille de route au comité directeur sur l'impact du cabinet et ajoute des mises à jour importantes au rapport bisannuel [Notre plan d'action](#) de KPMG. À l'échelle mondiale, notre impact en matière de droits de la personne fait l'objet d'un suivi continu dans le cadre du processus de qualité et gestion des risques de KPMG International. Nous pouvons donc

respecter notre engagement plus large envers des pratiques commerciales responsables.

Cet énoncé des droits de la personne est un jalon fondamental de notre parcours. Nous nous engageons à le réviser chaque année et à le mettre à jour en fonction de l'évolution des besoins du cabinet et des priorités en matière de droits de la personne. Il sera également inclus dans la formation obligatoire sur l'intégrité du cabinet qui doit être suivie par les membres du personnel chaque année.



Nous comptons bien respecter ces engagements, et ce, de bonne foi. Ils décrivent nos convictions afin d'éliminer les surprises, les doutes et les excuses lorsqu'il faut agir en conséquence.

Le [Code de déontologie de KPMG](#) énonce nos engagements exhaustifs à respecter les normes les plus élevées en matière de comportement personnel et professionnel, et nos [valeurs](#) énoncent entre autres notre engagement à toujours faire ce qui est juste.

Cette position sur l'éthique et l'intégrité exige que toutes les personnes qui travaillent pour KPMG et auprès de KPMG se tiennent également responsables. Chaque personne est tenue de promouvoir des [environnements inclusifs et collaboratifs](#) exempts de discrimination et de harcèlement. Nous sommes tenus de traiter tout le monde avec respect et dignité, et de ne jamais tolérer de comportements illégaux, ou contraires à l'éthique ou aux droits de la personne.

En tant qu'entreprise centrée sur la personne qui interagit avec tous les secteurs de l'économie, nous savons que nous avons un rôle crucial à jouer pour réduire au minimum et gérer les dommages potentiels. C'est pourquoi notre approche des droits de la personne tient compte non seulement de notre propre personnel, mais aussi des clients et des

fournisseurs avec lesquels nous travaillons. Nous nous attendons à ce que toutes les organisations avec lesquelles nous collaborons appuient notre engagement à respecter les droits de la personne. Notre [Code de conduite des fournisseurs](#) énonce clairement les attentes en matière de déontologie, y compris le traitement équitable et respectueux des travailleurs et le maintien de conditions de travail sûres et dignes.

Selon notre aspiration à être le cabinet de services professionnels le plus fiable et le plus digne de confiance au Canada, nous nous considérons comme des modèles pour la communauté des affaires, notamment en ce qui a trait à nos valeurs communes et à nos engagements connexes envers la [vérité et la réconciliation](#), [l'inclusion des personnes ayant une limitation](#) et la [lutte contre l'esclavage moderne](#).

Nous comptons bien respecter ces engagements, et ce, de bonne foi. Ils décrivent nos convictions afin d'éliminer les surprises, les doutes et les excuses lorsqu'il faut agir en conséquence.

N'hésitez pas à poser des questions au sujet de cet énoncé. Si vous avez des raisons de croire que KPMG ou l'un des membres de son personnel ne respecte pas les engagements décrits aux présentes, veuillez communiquer avec notre [Ligne directe Éthique et conformité](#). Nous avons également mis en place un mécanisme mondial de signalement, la [Ligne directe de KPMG International](#) (en anglais), pour les préoccupations concernant les cabinets membres de KPMG ou leur personnel qui pourraient poser des gestes contraires aux droits de la personne ou y contribuer.



Entre-temps, nous vous invitons à en apprendre davantage sur [qui nous sommes et ce que nous faisons](#).